

Que faire en cas de cambriolage ?

- 1 Prévenez immédiatement la police nationale n° Tél : 17**
 - ▶ Indiquez à l'opérateur si les cambrioleurs sont encore ou non présents, si la maison ou l'appartement a besoin d'être sécurisé, et en cas d'absence des propriétaires précisez si vous avez leurs coordonnées et pouvez leur demander de venir rapidement.
 - ▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés et privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, caractéristiques des individus, vêtements...).
- 2 Prévenez également la police municipale n° Tél : 04 76 89 69 19**
- 3 Prévenez votre réseau «Voisins vigilants»**
- 4 Préservez les traces et indices**
 - ▶ À l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, portes ou fenêtres...Interdisez l'accès des lieux.

Que faire après les constatations par les services de police ?

- 1 Faites opposition auprès de votre banque**
 - ▶ Sur tous vos moyens de paiement dérobés
 - ▶ Important : en cas de vol d'ordinateur, modifiez vos mots de passe pour les services sensibles (banque, impôts, messagerie...)

2 Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage

► Changez de serrure, procédez aux réparations, dispositif d'alarme...

3 Déposez plainte auprès de la police nationale

► Munissez-vous d'une pièce d'identité et rendez vous :

Bureau de police de St Martin d'Hères 04 76 54 62 36

107 avenue Benoit-Frachon 38400 SAINT MARTIN D'HÈRES

Hôtel de police de Grenoble 04 76 60 40 40

36 boulevard Maréchal Leclerc 38000 GRENOBLE

► Gagnez du temps en déposant une pré-plainte sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

4 Contactez votre assurance pour déclarer le cambriolage

► votre assureur vous demandera le dépôt de plainte

Que faire en cas de présence suspecte ?

1 Observez les allées et venues des individus

► Soyez discrets et ne prenez aucun risque inconsidéré

2 Relevez le signalement des personnes ou véhicules

► Couleur de peau, de cheveux, tenues vestimentaires, taille, âge, immatriculations et caractéristiques des véhicules

3 Contactez les services de police

4 Contactez votre référent «Voisins Vigilants»

► Transmettez-lui ces informations